

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2017

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE**

SOMMAIRE

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
La ressource en eau.....	3
La production d'eau.....	3
La distribution d'eau	3
MODELISATION	4
PROTECTION DES CAPTAGES	5
Situation administrative du captage.....	5
PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX	6
La qualité bactériologique	6
La qualité physico-chimique	6
Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation.....	7
Exigences de qualité	7
Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation...	8
Recueil des informations collectées.	8
CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE EN 2017	9
Origine et organisation de la distribution	9
Contrôle de la qualité	9
Qualité des eaux distribuées	10
Limites de qualité :	10
✓ Bactériologie :	10
✓ Nitrates :	10
✓ Fluor :	10
✓ Pesticides :.....	10
✓ Plomb :	10
✓ Solvants chlorés :	11
Références de qualité :	11
✓ Bactériologie :	11
✓ Equilibre calcocarbonique :.....	11
✓ Manganèse :.....	11
✓ Fer :	12
✓ Dureté (ne fait pas l'objet d'une référence de qualité) :	12
✓ Ammonium :	12
✓ Aluminium total :	12
✓ Couleur :	12
✓ Température :	12
✓ Turbidité :	13
Conclusion.....	13
ANNEXE 1a	15
ANNEXE 1b	23
ANNEXE 2a	28
ANNEXE 2b	32
ANNEXE 3a	35
ANNEXE 3b	36

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

L'alimentation en eau potable de l'Unité de Gestion (UGE)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE
(CAVBS)

est représentée à partir des installations schématisées en page suivante
Le nombre d'habitants concerné est d'environ 59000

Le propriétaire des installations est la
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE

La gestion de ces installations est assurée par la société :
VEOLIA EAU VILLEFRANCHE- 69656 VILLEFRANCHE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes successives qui sont d'amont en aval :

La ressource en eau

Elle est, dans le département du Rhône, généralement d'origine souterraine (nappes alluviales, nappes phréatiques,...), et prélevée par un ou plusieurs captages (CAP ou MCA)

Les analyses prélevées sur la ressource avant tout traitement sont dites analyses de l'EAU BRUTE. Ces analyses caractérisent également l'eau distribuée si aucun traitement n'est réalisé avant la distribution.

La production d'eau

Elle correspond à la station de traitement et de production d'eau (TTP) qui est le lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (chloration) ou plus sophistiqués (traitement complet).

Les analyses effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station.

La distribution d'eau

Les populations alimentées sont regroupées en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des unités techniques (continuité de tuyaux) caractérisées par une qualité d'eau homogène et un même exploitant.

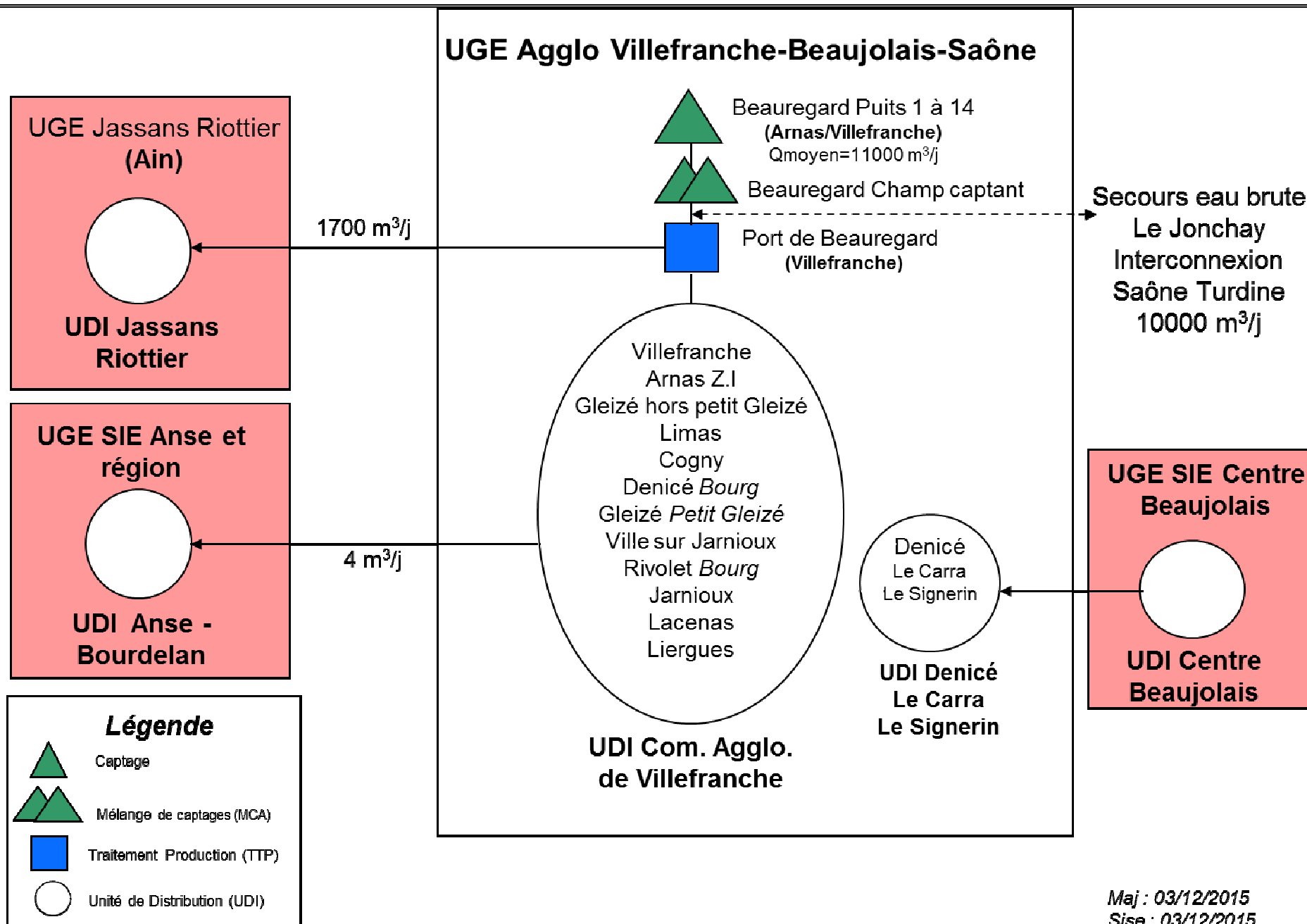
Dans la modélisation suivante :

Les captages (CAP) sont représentés par des triangles

Les stations de traitement (TTP) sont représentées par des carrés

Les unités de distribution (UDI) sont représentées par des cercles dans lesquels sont inscrits les communes et/ou hameaux faisant partie de l'UDI

MODELISATION



Maj : 03/12/2015
 Sise : 03/12/2015

PROTECTION DES CAPTAGES

En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation des collectivités humaines, l'article L1321-2 du code de la santé publique fait obligation, ainsi que le code de l'environnement, d'instaurer autour des captages dont la protection naturelle est insuffisante des périmètres de protection dans lesquels les activités sont interdites ou réglementées.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que l'ensemble de la procédure de la protection des captages a bien été menée à terme :

- signature de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau, instaurant des périmètres de protection autour des captages et définissant des servitudes sur ces périmètres de protection,
- mise en compatibilité des documents d'urbanisme (P.L.U.) avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Situation administrative du captage

Nom	Communes d'implantation	Avis hydrogéologue agréé*	Arrêté préfectoral
PORT DE BEAUREGARD	ARNAS ET VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	30/09/1999	25/02/2009

* Le rapport de l'hydrogéologue agréé est l'élément de base pour la définition des mesures de protection.

L'arrêté préfectoral du 25/02/2009 a clos la procédure de révision des mesures de protection engagée par la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

La collectivité a acquis l'ensemble des parcelles comprises dans le nouveau périmètre de protection immédiate des captages et procédé au bornage de ce nouveau périmètre. La pose de la clôture a été réalisée en 2014.

PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX

La qualité bactériologique

Celle-ci revêt une importance primordiale. Les eaux de boisson doivent être exemptes de micro-organismes pathogènes (pouvant être dangereux pour l'homme). Cependant la recherche de ces micro-organismes dans les eaux exige des temps de détection trop longs pour permettre d'intervenir en cas d'anomalie. Dans un souci de prévention, il est donc procédé à la détection, facile et rapide, « de témoins ou indicateurs de contamination fécale » (*Escherichia coli* et entérocoques). Ces indicateurs, naturellement abondants dans les intestins des hommes et des animaux, ne traduisent pas obligatoirement, s'ils sont présents dans l'eau, un danger imminent pour la santé, mais indiquent une contamination fécale des eaux et alertent le gestionnaire sur la nécessité qu'il a de prendre immédiatement des mesures correctives et d'en vérifier les effets.

La présence de ces germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource en eau, un mauvais fonctionnement des installations de traitement, une insuffisance d'entretien des ouvrages,...

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent ceux en relation avec la composition naturelle des eaux (calcium, magnésium, sodium, potassium, chlorures, sulfates) La dureté de l'eau représente la teneur en calcium et en magnésium.

D'autres éléments, également non toxiques, en deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, cuivre, zinc, manganèse, phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource en eau. Une forte concentration peut présenter des risques pathologiques particuliers pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Une carence ou un excès en fluor provoquent des inconvénients pour la santé alors que des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La dose optimale pour prévenir les caries dentaires se situe entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l. En deçà, un complément en fluor est nécessaire pour prévenir les caries. Au-delà de 1,5 mg/l, il y a un risque de fluorose dentaire.

Viennent ensuite les éléments toxiques ou ceux pour lesquels des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires et ou environnementaux. Ce sont les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, les pesticides...

NB : Les unités les plus couramment employées en matière de qualité de l'eau sont :

- mg/l ou milligramme par litre

exemple : une eau à 10 mg/l de nitrates signifie qu'un litre d'eau contient 10 milligrammes de nitrates soit 0,01 gramme de nitrates (1000 milligrammes = 1 gramme)

- µg/l ou microgramme par litre

exemple : une eau à 10 µg/l de plomb signifie qu'un litre d'eau contient 10 microgrammes de plomb soit 0,01 milligramme de plomb (1000 microgrammes = 1 milligramme)

Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit des recommandations établies à partir de données toxicologiques.
- l'Union Européenne définit, tout en étant généralement plus sévère, des valeurs basées le plus souvent sur les recommandations de l'OMS. Les valeurs peuvent être également fondées sur la valeur la plus faible qu'il est possible d'atteindre dans les pratiques analytiques, ou bien encore sur le principe de précaution.
- les valeurs réglementaires françaises doivent répondre aux exigences des directives européennes.

La directive européenne actuellement en vigueur est celle du 3 novembre 1998 transcrite en droit français par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce décret a fait l'objet d'une codification dans le code de la santé publique – articles R1321-1 à R1321-68 pour les eaux destinées à la consommation humaines à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Ces nouvelles dispositions réglementaires visent à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population. Les plus importantes concernent :

- l'adoption d'exigences de qualité actualisées,
- l'instauration de procédures de gestion des situations de non-conformité,
- le contrôle de conformité des eaux distribuées aux robinets des utilisateurs.

Cette dernière disposition mérite d'être soulignée puisqu'elle permet de prendre en compte la dégradation de la qualité de l'eau dans les canalisations intérieures privées.

La teneur limite de plomb dans l'eau est fixée à 10 µg/l depuis le 25 décembre 2013. Afin d'atteindre cet objectif, il est fortement conseillé de remplacer intégralement les canalisations lorsqu'elles sont en plomb, d'une part sur le domaine public par la collectivité (certains branchements sont encore en plomb) et d'autre part sur le domaine privé par les propriétaires (canalisations intérieures des bâtiments).

Exigences de qualité

Les exigences de qualité sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la Santé Publique. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conforme aux limites de qualité fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- satisfaire aux références de qualité établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes.

Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

Recueil des informations collectées.

Le présent rapport a été établi à partir des données du contrôle sanitaire réglementaire recueillies durant l'année 2017.

CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE- BEAUJOLAIS-SAÔNE EN 2017

Origine et organisation de la distribution

L'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône est alimentée par de l'eau provenant de puits et forages en nappe alluviale de la Saône situés à Beauregard, sur les communes de Villefranche-sur-Saône et Arnas.

L'environnement du champ captant bénéficie de mesures de protection réglementaires fixées par l'arrêté préfectoral du 25/02/2009.

L'eau pompée subit un traitement d'ozonation et de filtration mis en place en raison de fortes teneurs en manganèse retrouvées dans l'eau captée.

Une désinfection préventive est faite par injection de chlore.

Les lieudits Le Carra et le Signerin sont alimentés à partir de puits du SMIE Centre Beaujolais situés en nappe alluviale de la Saône sur la commune de Saint Georges de Reneins.

Contrôle de la qualité

La synthèse ci-dessous a été élaborée à partir des résultats du contrôle réglementaire exercé par l'ARS au captage, à la station de traitement et sur le réseau de distribution.

En 2017, ce contrôle a donné lieu à :

- Pour l'eau en provenance du champ captant de Beauregard :
 - 2 prélèvements réalisés sur l'eau brute du captage, soit environ 1420 paramètres mesurés ;
 - 13 prélèvements sur l'unité de production de Beauregard, soit environ 2220 paramètres mesurés ;
 - 97 prélèvements en distribution (réseau), soit environ 3040 paramètres mesurés.
- Pour l'eau en provenance du champ captant de St Georges de Reneins :
 - 1 prélèvement réalisé sur le mélange d'eau brute du captage, soit environ 690 paramètres mesurés ;
 - 6 prélèvements réalisés en production, à l'unité de traitement de Saint Georges de Reneins, soit environ 780 paramètres mesurés ;
 - 3 prélèvements en distribution (réseau), soit environ 80 paramètres mesurés.

Limites de qualité :

✓ Bactériologie :

Les résultats de l'ensemble des analyses pratiquées en sortie de stations de traitement et sur les réseaux de distribution sont conformes aux limites de qualité.

✓ Nitrates :

Les doses importantes de nitrates dans les eaux souterraines et superficielles sont essentiellement dues aux engrais et aux rejets d'eaux usées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité de 50 mg/l.

* Eau provenant de Beauregard :

La teneur moyenne est de 22 mg/l, la valeur maximale relevée sur l'eau mise en distribution étant de 24,6 mg/l.

* Eau provenant de Centre Beaujolais :

La teneur moyenne est de 14 mg/l.

✓ Fluor :

Avec des valeurs comprises entre 0,07 et 0,10 mg/l, l'eau a une teneur en fluor très inférieure à la limite réglementaire maximale, fixée à 1,5 mg/l.

Une prévention optimale de la carie dentaire peut passer par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice, comprimés,..).

✓ Pesticides :

La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. A faible concentration, ces substances ne présentent pas de toxicité aiguë ; certaines (atrazine, simazine par exemple), consommées toute une vie, sont suspectées d'être cancérigènes. La norme dans l'eau est de 0,1 µg/l, quelle que soit la substance détectée : le plus souvent cette norme est en dessous des seuils de toxicité connus.

* Eau provenant de Beauregard :

- L'eau distribuée a fait l'objet de 10 recherches de pesticides en 2017 (2 sur l'eau brute et 8 en sortie de station de traitement). Les résultats de ces recherches sont tous conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l. Les molécules détectées sont de façon récurrente le 2,6 dichlorobenzamide, l'atrazine déséthyl déisopropyl, produit de dégradation de l'atrazine et l'oxadixyl. Le boscalid, le bromacil, le métolachlore, le lénacile le propiconazole et le tébuconazole ont également été détectés au moins une fois.

* Eau provenant de Centre Beaujolais :

L'eau distribuée a fait l'objet de 4 recherches de pesticides en 2017 (1 sur l'eau brute et 3 en sortie de station de traitement). Les résultats de ces recherches sont tous conformes à la valeur réglementaire de 0,1 µg/l. Les molécules détectées à l'état de traces sont le 2,6 dichlorobenzamide, le métolachlore, l'oxadixyl, le terbuméton déséthyl et un métabolite de l'atrazine, l'atrazine déséthyl déisopropyl.

✓ Plomb :

Aucun dépassement de la limite de qualité (10 µg/l) n'a été observé.

Recommandations par rapport au plomb : *l'eau à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb, mais des branchements publics ou/et des canalisations d'immeubles en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. La consommation régulière de plomb, y compris à d'assez faibles doses, peut provoquer des effets néfastes sur la santé, en particulier chez les jeunes enfants.*

Aussi, si dans les logements, les conduites sont en plomb, il est vivement conseillé :

- de faire remplacer les anciennes conduites en plomb par un professionnel, et, en attendant :
- pour les usages alimentaires, n'utilisez que l'eau froide ;
- le soir, en période de forte utilisation, (au moment où le renouvellement de l'eau dans les conduites est important), profitez-en pour mettre de l'eau dans un récipient fermé, à conserver au réfrigérateur, pas plus de 24 heures. Le matin, n'utilisez que cette eau pour le petit déjeuner ;
- après quelques jours d'absence, purgez vos conduites en laissant couler l'eau avant de la boire ;
- préférez l'eau embouteillée du commerce pour les nourrissons et les femmes enceintes.

* Recommandation OMS : dose inférieure à 10 µg/l

✓ **Solvants chlorés :**

Ces éléments provenant d'usages industriels voire urbains, sont soumis à des normes de qualité impératives prises en application de la directive européenne de décembre 1998. La norme fixe pour la somme des éléments suivants (tétrachloréthylène + trichloréthylène) une valeur de 10 µg/l.

* **Eau provenant de Beauregard :**

Comme pour les années précédentes, les analyses effectuées sur le mélange d'eau brute, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution mettent en évidence une contamination chronique des eaux par les solvants chlorés. Le programme de surveillance est renforcé et 18 recherches ont été pratiquées. La valeur maximale pour la somme "tétrachloréthylène + trichloréthylène" observée en sortie de station de traitement est de 6,3 µg/L.

Les valeurs relevées sont restées inférieures à la norme de 10 µg/l avec une moyenne en sortie de station de traitement de 3,80 µg/L. La moyenne relevée en 2016 était de 5,53 µg/L.

* **Eau provenant de Centre Beaujolais :**

Les 3 analyses réalisées au niveau de la station de traitement n'ont pas révélé la présence de solvants chlorés.

Références de qualité :

✓ **Bactériologie :**

Les résultats des 127 analyses réalisées sur le réseau de distribution sont conformes aux références de qualité.

✓ **Equilibre calcocarbonique :**

En fonction de certains paramètres (pH, TH, TAC, température), une eau peut être entartrante (tendance à la précipitation des carbonates de calcium) ou agressive (tendance à la dissolution des carbonates de calcium). Le code de la Santé Publique précise que l'eau distribuée ne doit pas être agressive.

Les 2 valeurs enregistrées en sortie de station de traitement de Centre Beaujolais indiquent que l'eau distribuée est à l'équilibre ; les 8 valeurs enregistrées en sortie de station de traitement de Beauregard indiquent que l'eau distribuée est à l'équilibre pour 7 d'entre elles et légèrement entartrante pour une analyse.

✓ **Manganèse :**

* **Eau provenant de Beauregard :**

Cet élément a été recherché 8 fois à la station de traitement (TTP) et 91 fois en distribution. Aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé avec une

valeur maximale relevée à 33 µg/L, la valeur moyenne étant de 3,75 µg/L en sortie de station de traitement.

* Eau provenant de Centre Beaujolais :

Les recherches effectuées sur l'eau produite à la station de traitement et en distribution sont restées conformes à la norme. En mise en distribution, la valeur moyenne relevée est 18 µg/l, la valeur maximale relevée est 23 µg/l ; il faut noter que cet élément est systématiquement présent à une concentration inférieure à la référence de qualité en sortie de traitement mais n'est pas toujours détecté sur le réseau de distribution. Il se dépose donc dans les canalisations et des phénomènes occasionnels de coloration d'eau peuvent se produire du fait de sa remise en suspension.

✓ **Fer :**

* Eau provenant de Beauregard :

Les 8 analyses réalisées en sortie de traitement et les 95 analyses réalisées sur le réseau de distribution sont restées conformes à la norme de 200 µg/L.

* Eau provenant de Centre Beaujolais :

Les 3 analyses réalisées en sortie de traitement et les 3 analyses réalisées sur le réseau de distribution sont restées conformes à la norme de 200 µg/L.

✓ **Dureté (ne fait pas l'objet d'une référence de qualité) :**

La dureté correspond à la présence de sels de calcium et de magnésium ; elle ne fait pas l'objet d'une référence réglementaire.

* Eau provenant de Beauregard :

Avec une dureté moyenne de 31 °F, l'eau est qualifiée de calcaire (ou eau dure).

* Eau provenant de Centre Beaujolais :

Avec une dureté moyenne de 30 °F, l'eau est qualifiée de calcaire (ou eau dure).

✓ **Ammonium :**

Aucun dépassement de la référence de qualité fixée à 0,1 mg/L n'a été relevé sur les 18 mesures effectuées en sortie de station de traitement et les 106 mesures effectuées en distribution.

✓ **Aluminium total :**

* Eau provenant de Beauregard :

Cet élément est utilisé comme agent de floculation.

La référence de qualité fixée à 200 µg/L a été respectée pour les 8 analyses réalisées en sortie d'unité de production et les 91 analyses réalisées en distribution.

* Eau provenant de Centre Beaujolais :

L'aluminium n'est pas utilisé dans la chaîne de traitement.

✓ **Couleur :**

La référence de qualité fixée à 15 mg/L de platine a été respectée pour l'ensemble des analyses effectuées sur l'eau en provenance de Beauregard et sur l'eau en provenance de Centre Beaujolais.

✓ **Température :**

* Eau provenant de Beauregard :

La référence à ne pas dépasser pour la température de l'eau en distribution est de 25 °C. La valeur maximale relevée en distribution est de 23,6 °C.

* Eau provenant de Centre Beaujolais :

La valeur maximale relevée sur le réseau de distribution est de 22,10 °C.

✓ **Turbidité :**

* **Eau provenant de Beauregard :**

* La référence de qualité est respectée pour les 95 analyses réalisées sur le réseau de distribution.

* **Eau provenant de Centre Beaujolais :**

La référence de qualité est respectée pour les 3 analyses réalisées sur le réseau de distribution.

Conclusion

* **Eau provenant de Beauregard :**

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 présente une bonne qualité bactériologique.

Qualité chimique :

Pesticides :

Aucun dépassement de la norme fixée à 0,1 µg/L par molécule n'a été observé dans le cadre du contrôle sanitaire.

Plusieurs molécules ont été néanmoins détectées à de faibles teneurs.

Afin de respecter en permanence la norme réglementaire pour l'ensemble des pesticides recherchés, la CAVBS a décidé la mise en place d'un traitement complémentaire. Ce traitement complémentaire a été autorisé par arrêté préfectoral du 05/12/2016 et sa construction a débuté en 2017.

Solvants chlorés :

Les solvants chlorés sont régulièrement détectés (cf annexe 1).

Aucun dépassement de la norme de 10 µg/L pour la somme tétrachloréthylène + trichloréthylène n'a toutefois été relevé, tant en sortie de traitement que sur le réseau de distribution de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Les études effectuées pour rechercher l'origine de cette pollution ont ciblé une zone située sur la zone industrielle d'Arnas mais n'ont pas permis d'en déterminer l'origine.

La mise en place de la station de traitement complémentaire permettra de garantir le respect des normes réglementaires pour ces composés organiques volatils.

* **Eau provenant de Centre Beaujolais :**

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 présente une bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les autres substances mesurées.

Manganèse :

Aucun dépassement de la norme n'a été relevé pour le manganèse dans le cadre du contrôle sanitaire. Cet élément est cependant régulièrement présent dans les eaux pompées.

Indicateurs techniques prévus à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales

Les indicateurs techniques prévus à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et spécifiés à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, qui doivent figurer dans le rapport de l'exercice 2017, sont :

Qualité de l'eau

UDI et TTP	Indicateurs		Remarques
	Microbiologiques*	Physico-chimiques*	
Communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône	100 %	100 %	Seuls les paramètres ayant une limite de qualité sont pris en compte.
Denicé le Carra le Signerin	3/3	6/6	

* Pour les UDI de moins de 5000 habitants ou pour lesquelles la consommation est inférieure à 1000 m³/jour, le résultat est rendu en nombre de conformités sur le nombre total de prélèvements.

Protection de la ressource

Captages	Indicateurs sur l'état d'avancement de la protection	Remarques
Champ captant Beauregard	80 %	Arrêté signé le 25/02/2009
St Georges de Reneins Port Rivière	80 %	Une procédure de révision est en cours

Des fiches détaillées publiées par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer sont disponibles à l'adresse :

<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?article1007>

Suivi analytique détaillé de l'année 2017

UGE : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE

- Eaux brutes du captage (MCA)
- Eaux traitées de l'unité de traitement (TTP)
- Eaux traitées de l'unité de distribution (UDI)

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	:	pH à 20°C (unité pH)	NO3	:	Nitrates (mg/l)	TCEYTCL	:	Tétra + trichloroéthylène
TH	:	Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	FMG	:	Fluorures (mg/l)	PESTOT	:	Total pesticides (µg/l)
TURBNFU	:	Turbidité (NFU)	ECOLI	:	Escherichia coli/100ml	ODX	:	Oxadixyl (µg/l)
CDT	:	Conductivité à 20°C (µS/cm)	STRF	:	Streptocoques fécaux / 100ml-MS	26DCB	:	2,6 dichlorobenzamide (µg/l)
NH4	:	Ammonium (mg/l)	CTOL	:	Chlortoluron (µg/l)	LNCE	:	Lenacile (µg/l)

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES
Nom de l'installation : BEAUREGARD CHAMP CAPTANT

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	26DCB µg/l	CDT µS/cm	CTOL µg/l	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	LNCE µg/l	NH4 mg/L	NO3 mg/L	ODX µg/l	PESTOT µg/l	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTCL µg/l	TURBNFU NFU
07/04/2017	CHAMP CAPTANT BEAUREGARD	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	0,080	735	<0,020	<1	0,09	0,006	<0,05	23,0	0,030	0,167	7,40	<1	7,40	0,1
13/10/2017	CHAMP CAPTANT BEAUREGARD	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	0,059	769	<0,020	<1	0,08	0,009	<0,05	18,9	0,032	0,145	7,31	<1	6,80	0,1

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	FMG	: Fluorures (mg/l)	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	PESTOT	: Total pesticides (µg/l)	TCEYTCL	: Tétrachloroéthylène (µg/l)
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	26DCB	: 2,6 dichlorobenzamide (µg/l)	TCEY	: Tétrachloroéthylène (µg/l)
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	ODX	: Oxadixyl (µg/l)	111TCL	: Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)
ADETD	: Atrazine déséthyl désisopropyl	SMZ	: Simazine (µg/l)	ALTMICR	: Aluminium total (µg/l)

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : PORT DE BEAUREGARD

Détail :

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL	26DCB	ADETD	ALTMICR	CDT	FMG	NO3	ODX	PESTOT	PH	SMZ	TCEY	TCEYTCL	TH
			Bact	Chim.														
13/01/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50				643		22,1			7,50		3,60	3,60	29,8
17/02/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,068	0,055	31	638	0,10	24,3	0,042	0,172	7,50	<0,020	2,40	2,40	30,4
10/03/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,100	0,037	29	582	0,10	23,2	0,047	0,234	7,55	<0,020	2,40	2,40	30,5
07/04/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50				731		24,0			7,50		4,50	4,50	31,7
05/05/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,073	0,031	27	699	0,09	24,6	0,044	0,148	7,50	<0,020	6,30	6,30	32,7
09/06/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	<0,005	0,026	21	644	0,08	22,0	<0,005	0,088	7,62	<0,020	3,10	3,10	30,4
06/07/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C					708		22,4			7,46				32,1
25/08/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,080	0,037	27	703	0,07	19,3	0,043	0,196	7,51	<0,020	4,10	4,10	30,3
15/09/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,076	0,042	39	669	0,08	20,5	0,039	0,157	7,52	<0,020	4,30	4,30	31,0
13/10/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50				713		18,5			7,50		4,40	4,40	31,9
28/07/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	S	C	<0,5											4,2	4,2	
10/11/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,057	0,058	30	722	0,07	20,6	0,037	0,152	7,41	<0,020	3,60	3,60	31,9

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : PORT DE BEAUREGARD

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL	26DCB	AETD	ALTMICR	CDT	FMG	NO3	ODX	PESTOT	PH	SMZ	TCEY	TCEYTCL	TH	
			Bact	Chim.															
08/12/2017	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,076	0,032	81	700	0,07	21,6	0,049	0,157	7,52	<0,020	2,70	2,70	°f	28,8

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche

Année 2017

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°C (unitépH) CTF : Coliformes totaux / 100ml-MS FET : Fer total (µg/l)
 CDT : Conductivité à 20°C (µS/cm) ECOLI : Escherichia coli/100ml MN : Manganèse total (µg/l)
 TURBNFU : Turbidité (NFU) STRF : Streptocoques fécaux / 100ml-MS TCEYTCL : Tétrachloréthylène + Trichloréthylène (µg/l)
 NH4 : Ammonium (mg/l) ALTMICR : Aluminium total (µg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet ; Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		ALTMICR	CDT	CTF	ECOLI	FET	MN	NH4	NO3	PH	STRF	TCEYTCL	TH
			Bact	Chim.												
03/01/2017	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	14	675	<1	<1	48	<10	<0,05		7,60	<1		
03/01/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	33	638	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
05/01/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	28	700	<1	<1	13	<10	<0,05		7,55	<1		
12/01/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	31	665	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
27/01/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	27	742	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
03/01/2017	COGNY	COGNY	C	C	34	638	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
03/01/2017	JARNIOUX	JARNIOUX	C	C	35	639	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
03/01/2017	RIVOLET	RIVOLET	C	C	35	670	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
07/02/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	26	671	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
07/02/2017	LIMAS	LIMAS	C	C	28	675	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
07/02/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	25	672	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
17/02/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	30	639	<1	<1	<10	<10	0,020		7,45	<1		
24/02/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	27	654	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
23/02/2017	DENICE	DENICE	C	C	23	704	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
23/02/2017	LACENAS	LACENAS	C	C	21	699	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE**

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		ALTMICR µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FET µg/l	MN µg/l	NH4 mg/L	NO3 mg/L	PH unitéPH	STRE n/100mL	TCEYTCI µg/l	TH °f
			Bact	Chim.												
23/02/2017	LIERGUES	LIERGUES	C	C	19	677	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
23/02/2017	VILLE SUR JARNIOUX	VILLE-SUR-JARNIOUX	C	C	23	700	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
03/03/2017	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	18	635	<1	<1	14	<10	<0,05		7,55	<1		
03/03/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	29	606	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
03/03/2017	LIMAS	LIMAS	C	C	24	605	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,70	<1		
03/03/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	31	589	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
10/03/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	29	583	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
31/03/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	28	637	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
09/03/2017	COGNY	COGNY	C	C	67	617	<1	<1	18	33	<0,05		7,80	<1		
03/03/2017	HAMEAU PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	25	605	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,70	<1		
13/04/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	24	633	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
07/04/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	27	733	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
13/04/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	24	626	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
27/04/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	26	743	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
13/04/2017	DENICE	DENICE	C	C	24	636	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
13/04/2017	LIERGUES	LIERGUES	C	C	24	636	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
12/05/2017	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	21	713	<1	<1	18	<10	<0,05		7,50	<1		
12/05/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	24	714	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
12/05/2017	LIMAS	LIMAS	C	C	26	730	<1	<1	14	<10	<0,05		7,45	<1		
05/05/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	27	750	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
12/05/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	25	729	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
19/05/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	25	762	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,40	<1		
19/05/2017	JARNIOUX	JARNIOUX	C	C	22	795	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
19/05/2017	LACENAS	LACENAS	C	C		792	<1	<1	<10		<0,05	24,6	7,60	<1	5,40	32,5
19/05/2017	RIVOLET	RIVOLET	C	C	21	793	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
19/05/2017	VILLE SUR JARNIOUX	VILLE-SUR-JARNIOUX	C	C	21	791	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
02/06/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	26	704	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
02/06/2017	LIMAS	LIMAS	C	C	26	709	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE**

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		ALTMICR µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FET µg/l	MN µg/l	NH4 mg/L	NO3 mg/L	PH unitéPH	STRE n/100mL	TCEYTCL µg/l	TH °f
			Bact	Chim.												
02/06/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	26	730	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
16/06/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	28	746	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,52	<1		
23/06/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	37	703	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
02/06/2017	COGNV	COGNV	C	C	26	726	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
02/06/2017	LIERGUES	LIERGUES	C	C	26	708	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
18/07/2017	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	19	712	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
18/07/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	24	708	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,47	<1		
06/07/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	28	708	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
13/07/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	23	708	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,46	<1		
21/07/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	25	735	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
18/07/2017	DENICE	DENICE	C	C		710	<1	<1	<10	<10	<0,05	20,9	7,48	<1	4,90	32,2
18/07/2017	HAMEAU PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	23	710	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,49	<1		
11/08/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	26	738	<1	<1	<10	12	<0,05		7,50	<1		
11/08/2017	LIMAS	LIMAS	C	C	29	733	<1	<1	16	<10	<0,05		7,58	<1		
03/08/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	26	700	<1	<1	<10	14	<0,05		7,51	<1		
11/08/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	24	709	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
25/08/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	27	697	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,44	<1		
03/08/2017	COGNV	COGNV	C	C		687	<1	<1	<10	<10	<0,05	18,9	7,43	<1	4,70	31,0
23/08/2017	LACENAS	LACENAS	C	C	23	779	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,51	<1		
23/08/2017	LIERGUES	LIERGUES	C	C	27	765	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,77	<1		
03/08/2017	VILLE SUR JARNIOUX	VILLE-SUR-JARNIOUX	C	C	26	687	<1	<1	<10	14	<0,05		7,47	<1		
07/09/2017	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	24	748	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
07/09/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	31	765	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,44	<1		
07/09/2017	LIMAS	LIMAS	C	C	31	766	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,46	<1		
07/09/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	27	764	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,39	<1		
15/09/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	42	656	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,47	<1		
22/09/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	31	730	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,48	<1		
21/09/2017	DENICE	DENICE	C	C	26	720	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,54	<1		

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE**

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	ALTMICR	CDT	CTF	ECOLI	FET	MN	NH4	NO3	PH	STRE	TCEYTCI	TH
			Bact	Chim.	µS/cm	n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	mg/L	unitéPH	n/100mL	µg/l	°f
21/09/2017	JARNIOUX	JARNIOUX	C	21	681	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,85	<1		
21/09/2017	RIVOLET	RIVOLET	C	25	682	<1	<1	20	<10	<0,05		7,81	<1		
05/10/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	29	709	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,49	<1		
05/10/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	24	746	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
13/10/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	29	753	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,56	<1		
19/10/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	37	752	<1	<1	<10	15	<0,05		7,46	<1		
05/10/2017	COGNYS	COGNYS	C	24	746	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
05/10/2017	LIERGUES	LIERGUES	C	24	702	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,58	<1		
02/11/2017	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	28	778	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,49	<1		
02/11/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	29	733	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,56	<1		
02/11/2017	LIMAS	LIMAS	C	26	741	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,76	<1		
10/11/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	29	732	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,47	<1		
15/11/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	30	730	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
23/11/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C		751	<1	<1	11		<0,05	21,0	7,48	<1	5,70	32,9
02/11/2017	DENICE	DENICE	C	25	726	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,77	<1		
02/11/2017	HAMEAU PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	28	733	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,56	<1		
02/11/2017	LACENAS	LACENAS	C	28	732	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
02/11/2017	VILLE SUR JARNIOUX	VILLE-SUR-JARNIOUX	C	29	711	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,51	<1		
01/12/2017	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	28	730	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,54	<1		
01/12/2017	LIMAS	LIMAS	C	31	727	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,53	<1		
08/12/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	71	687	<1	<1	<10	25	<0,05		7,60	<1		
15/12/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	58	717	<1	<1	18	19	<0,05		7,48	<1		
19/12/2017	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	29	717	<1	<1	<10	11	<0,05		7,51	<1		
01/12/2017	LIERGUES	LIERGUES	C	29	728	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,51	<1		

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : DENICE LE CARRA LE SIGNERIN

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		ALTMICR µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FET µg/l	MN µg/l	NH4 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL
			Bact	Chim.									
07/03/2017	LE CARRA LE SIGNERIN	DENICE	C	C	<10	578	<1	<1	<10	<10	<0,05	7,60	<1
18/07/2017	LE CARRA LE SIGNERIN	DENICE	C	C	<10	568	<1	<1	18	<10	<0,05	7,62	<1
02/11/2017	LE CARRA LE SIGNERIN	DENICE	C	C	26	727	<1	<1	<10	<10	<0,05	7,80	<1

Suivi analytique détaillé de l'année 2017

UGE : CENTRE BEAUJOLAIS

- Eaux brutes du captage (MCA)
- Eaux traitées de l'unité de traitement (TTP)
- Eaux traitées de l'unité de distribution (UDI)

Nom de l'unité de gestion : SMIE CENTRE BEAUJOLAIS

Année : 2017

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	:	pH à 20°C (unité pH)	CDT	:	Conductivité à 20°C (µS/cm)	ATRZ	:	Atrazine (µg/L)
TH	:	Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	:	Escherichia coli/100ml	ADET	:	Atrazine déséthyl (µg/L)
TURBNFU	:	Turbidité (NFU)	STRF	:	Streptocoques fécaux / 100ml-MS	ADSP	:	Atrazine désisopropyl (µg/L)
NO3	:	Nitrates (mg/l)	SMZ	:	Simazine (µg/l)	ADETD	:	Atrazine déséthyl désisopropyl (µg/L)
FMG	:	Fluorures (mg/l)	PESTOT	:	Total pesticides (µg/l)	26DCB	:	2,6 dichlorobenzamide (µg/l)
MN	:	Manganèse total (µg/l)						

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES
Nom de l'installation : PORT RIVIERE MELANGE

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	26DCB µg/l	ADETD µg/l	CDT µS/cm	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	MN µg/l	NO3 mg/L	ODX µg/l	PESTOT µg/l	PH unité pH	SMZ µg/l	STRF n/100mL	TURBNFU NFU
13/07/2017	PORT RIVIERE MELANGE	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	0,006	0,030	569	<1	0,10	15	15,2	<0,005	0,042	7,35	<0,020	<1	0,24

Nom de l'unité de gestion : SMIE CENTRE BEAUJOLAIS

Année : 2017

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH :	pH à 20°C (unitépH)	CTF :	Coliformes totaux / 100ml-MS	ADET :	Atrazine déséthyl (µg/L)
TH :	Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI :	Escherichia coli/100ml	ADSP :	Atrazine désisopropyl (µg/L)
TURBNFU :	Turbidité (NFU)	STRF :	Streptocoques fécaux / 100ml-MS	ADETD :	Atrazine déséthyl désisopropyl (
MN :	Manganèse total (µg/l)	CDT :	Conductivité à 20°C (µS/cm)	26DCB :	2,6 dichlorobenzamide (µg/l)
NO3 :	Nitrates (mg/l)	ATRZ :	Atrazine (µg/L)	PESTOT :	Total pesticides (µg/l)
FMG :	Fluorures (mg/l)				

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : PORT RIVIERE

Détail :

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		26DCB	ADETD	CDT	CTF	ECOLI	FMG	MN	NO3	ODX	PESTOT	PH	STRF	TH	TURBNFU
			Bact	Chim.														
07/02/2017	STATION PORT RIVIERE ET	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	C	C	0,014	0,023	581	<1	<1	0,10	16	13,8	0,006	0,068	7,35	<1	29,1	0,22
11/04/2017	STATION PORT RIVIERE ET	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	C	C			580	<1	<1		14	16,1			7,45	<1	30,0	0,11
23/09/2017	STATION PORT RIVIERE ET	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	C	C	0,007	<0,020	573	<1	<1	0,09	14	15,2	<0,005	0,026	7,55	<1	28,8	0,15
31/08/2017	STATION PORT RIVIERE ET	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	C	C			567	<1	<1		23	13,5			7,37	<1	29,4	0,16
26/10/2017	STATION PORT RIVIERE ET	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	C	C	0,009	0,020	595	<1	<1	0,08	22	12,4	<0,005	0,045	7,44	<1	29,6	0,24
05/12/2017	STATION PORT RIVIERE ET	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	C	C			585	<1	<1		17	12,1			7,36	<1	29,4	0,12

Nom de l'unité de gestion : SMIE CENTRE BEAUJOLAIS

Année : 2017

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°C (unitépH) CTF : Coliformes totaux / 100ml-MS MN : Manganèse total (µg/l)
 CDT : Conductivité à 20°C (µS/cm) ECOLI : Escherichia coli/100ml FET : Fer total (µg/l)
 TURBNFU : Turbidité (NFU) STRF : Streptocoques fécaux / 100ml-MS

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet ; Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION Nom de l'installation : CENTRE BEAUJOLAIS

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		CDT	CTF	ECOLI	FET	MN	NO3	PH	STRF	TH	TURBNFU
			Bact	Chim.										
03/01/2017	BOURG	SAINT-CYR-LE-CHATOUX	C	C	584	<1	<1	<10	<10		7,55	<1	°f	0,24
03/01/2017	BOURG	SAINT-JULIEN	C	C	556	<1	<1	<10		15,4	7,60	<1	28,7	<0,1
15/02/2017	BOURG HORS ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	582	<1	<1	<10	<10		7,40	<1		0,15
24/02/2017	BOURG	ODENAS	C	C	586	<1	<1	<10		14,5	7,55	<1	29,1	0,17
15/02/2017	BOURG	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	C	C	582	<1	<1	<10	<10		7,50	<1		0,17
30/03/2017	BOURG	BLACE	C	C	565	<1	<1	<10	<10		7,75	<1		<0,1
30/03/2017	BOURG	SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS	C	C	569	<1	<1	<10	<10		7,70	<1		<0,1
30/03/2017	BOURG	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	C	C	567	<1	<1	<10	<10		7,60	<1		0,1
28/04/2017	BOURG	CHARENTAY	C	C	578	<1	<1	89	<10		7,45	<1		0,13
11/04/2017	BOURG	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	C	C	582	<1	<1	<10	14		7,40	<1		0,17
03/05/2017	BOURG	LE PERREON	C	C	566	<1	<1	<10	<10		7,55	<1		0,16
09/05/2017	BOURG	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	C	C	592	<1	<1	<10	<10		7,55	<1		0,38
09/05/2017	BOURG	SAINT-ETIENNE-DES-OUILLIERES	C	C	588	<1	<1	<10	<10		7,55	<1		0,34
02/06/2017	BOURG	MONTMELAS-SAINT-SORLIN	C	C	543	<1	<1	<10	<10		7,80	<1		0,11
18/07/2017	BOURG HORS ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	571	<1	<1	<10	<10		7,41	<1		0,13

Nom de l'unité de gestion : SMIE CENTRE BEAUJOLAIS

Année : 2017

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : CENTRE BEAUJOLAIS

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FET µg/l	MN µg/l	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TH °f	TURBNFU NFU
			Bact	Chim.										
12/07/2017	BOURG	ODENAS	C	C	571	<1	<1	<10	<10		7,65	<1		0,12
11/07/2017	BOURG	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	C	C	564	<1	<1	<10	<10		7,52	<1		0,12
22/08/2017	HAMEAU DE SANDRIN	RIVOLET	C	C	574	<1	<1	<10	<10		7,66	<1		0,1
22/08/2017	BOURG	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	C	C	572	<1	<1	<10	<10		7,68	<1		0,15
22/08/2017	BOURG	SAINT-JULIEN	C	C	567	<1	<1	<10	<10		7,67	<1		0,18
21/09/2017	BOURG	BLACE	C	C	528	<1	<1	<10	<10		7,75	<1		0,13
21/09/2017	BOURG	SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS	C	C	531	<1	<1	<10		13,4	7,76	<1	29,7	0,14
13/10/2017	BOURG	CHARENTAY	C	C	593	<1	<1	<10	<10		7,42	<1		0,1
27/10/2017	BOURG	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	C	C	568	<1	<1	<10	<10		7,49	<1		0,11
28/11/2017	BOURG	LE PERREON	C	C	574	<1	<1	<10	<10		7,54	<1		0,12
28/11/2017	BOURG	SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES	C	C	574	<1	<1	<10	<10		7,54	<1		0,4
01/12/2017	BOURG HORS ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	565	<1	<1	<10	<10		7,43	<1		0,11
04/12/2017	BOURG	MONTMELAS-SAINT-SORLIN	C	C	582	<1	<1	<10	<10		7,79	<1		0,25
01/12/2017	BOURG	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	C	C	570	<1	<1	19	<10		7,46	<1		0,24

ANNEXE 2A

Minima, maxima, moyennes de quelques
paramètres

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP PORT DE BEAUREGARD

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/l	T	0,00	0,07	0,10	8				0,10
Aluminium total µg/l	µg/l	T	21,00	35,63	81,00	8		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12		0,10		
Atrazine-déisopropyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,02	8				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,01	0,03	8				0,10
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/l	T	0,03	0,04	0,06	8				0,10
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	12		0,00		
Bromacil	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	8				0,10
Coloration	mg/L Pt	T	0,00	0,00	0,00	12		15,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	582	679	731	12	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	12				0
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T	1,00	1,88	2,00	8	1,00	2,00		
Fer total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	8		200,00		
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,07	0,08	0,10	8		50,00		1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	3,75	30,00	8				
Métolachlore	µg/l	T	0,00	0,00	0,01	8				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	18,50	21,93	24,60	12				50,00
Oxadixyl	µg/l	T	0,00	0,04	0,05	8				0,10
pH	unité pH	T	7,40	7,49	7,62	24	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	44,70	47,07	50,00	12		250,00		
Température de l'eau	°C	T	13,60	14,78	15,50	12		25,00		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	T	2,40	3,80	6,30	12				10,00
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	2,40	3,80	6,30	12				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T	28,80	30,96	32,70	12				

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Total des pesticides analysés	µg/l	T	0,09	0,16	0,23	8				0,50
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	12				100,00
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	0,00	2,75	4,64	12		2,00		
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,15	0,42	12				

UDI COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	14,00	27,90	71,00	91		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,02	95		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	95		0,00		
Coloration	mg/L Pt	T	0,00	0,16	10,00	95		15,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	583	705	795	95	180	1000		0
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	95				
Fer total	µg/l	T	0,00	2,00	48,00	95		200,00		
Manganèse total	µg/l	T	0,00	1,57	33,00	91		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	18,90	21,35	24,60	4				50,00
pH	unité pH	T	7,30	7,49	7,85	190	6,50	9,00		
Température de l'eau	°C	T	8,40	15,66	23,60	95		25,00		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	T	4,70	5,18	5,70	4				10,00
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylèn	µg/l	T	4,70	5,18	5,70	4				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T	31,00	32,15	32,90	4				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	2,80	5,54	11,49	4				100,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,13	1,20	95		2,00		

Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI DENICE LE CARRA LE SIGNERIN

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	8,67	26,00	3		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	3		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	3		0,00		
Coloration	mg/L Pt	T	0,00	0,00	0,00	3		15,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	568	624	727	3	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	3				0
Fer total	µg/l	T	0,00	6,00	18,00	3		200,00		
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	3		50,00		
pH	unité pH	T	7,50	7,59	7,80	6	6,50	9,00		
Température de l'eau	°C	T	9,50	15,33	22,10	3		25,00		
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,10	0,18	0,30	3		2,00		

ANNEXE 2B

Minima, maxima, moyennes de quelques
paramètres

SMIE CENTRE BEAUJOLAIS

Nom de l'unité de gestion : SMIE CENTRE BEAUJOLAIS

Année : 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP PORT RIVIERE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2.6 Dichlorobenzamide	µg/l	T	0,01	0,01	0,01	3				0,10
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/l	T	0,00	0,01	0,02	3				0,10
Chlorodibromométhane	µg/l	T	0,41	0,67	0,85	3				100,00
Coloration	mg/L Pt	T	0,00	0,00	0,00	6		15,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	567	580	595	6	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	6				0
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T	2,00	2,00	2,00	3	1,00	2,00		
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	6				0
Fer total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	3		200,00		
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,08	0,09	0,10	3				1,50
Manganèse total	µg/l	T	14,00	17,67	23,00	6		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	12,10	13,85	16,10	6				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	6				0,50
Oxadixyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,01	3				0,10
pH	unité pH	T	7,35	7,42	7,55	6	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	32,00	33,12	34,30	6		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylèn	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	3				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T	28,80	29,38	30,00	6				
Total des pesticides analysés	µg/l	T	0,03	0,05	0,07	3				0,50
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	0,41	1,27	1,79	3				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,11	0,17	0,24	6		2,00		

Nom de l'unité de gestion : SMIE CENTRE BEAUJOLAIS

Année : 2017

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI CENTRE BEAUJOLAIS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	29		0,10		100,00
Chlorodibromométhane	µg/l	T	1,90	2,90	4,20	3				
Coloration	mg/L Pt	T	0,00	0,00	0,00	29		15,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	528	570	593	29	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	29				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	29				0
Fer total	µg/l	T	0,00	3,72	89,00	29		200,00		
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,54	14,00	26		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	13,40	14,43	15,40	3				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	3				0,50
pH	unité pH	T	7,40	7,58	7,80	29	6,50	9,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	3				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T	28,70	29,17	29,70	3				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	4,86	7,10	10,20	3				100,00
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	T	0,00	0,16	0,40	29		2,00		

ANNEXE 3A

Dépassements des exigences de qualité pour
l'ensemble des paramètres mesurés.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE

Au cours de l'année 2017, aucun dépassement des exigences de qualité
n'a été observé

ANNEXE 3B

Dépassements des exigences de qualité pour
l'ensemble des paramètres mesurés.

SMIE CENTRE BEAUJOLAIS

Au cours de l'année 2017, aucun dépassement des exigences de qualité
n'a été observé.